

LIVRET DU JEUNE CITOYEN



A compléter par l'enfant et ses parents au fil du temps

BONJOUR

Vous venez tout juste d'avoir un enfant, bravo !

Nous vous félicitons chaleureusement, c'est un beau et grand moment auquel nous sommes très fiers d'être associés. A cette occasion, nous vous proposons de faire un bout de chemin à vos côtés.

Pour quoi faire ? Pour vous aider à répondre à certaines questions de votre enfant, peut-être même à les devancer. Des questions relatives à son quotidien, à sa famille, à son quartier, à sa ville. Des questions qui vont amener des réponses, des réponses qui vont lui permettre de comprendre comment le monde est organisé autour de lui. Ainsi, au fil des années, votre enfant va prendre conscience qu'il vit au sein d'une communauté, d'abord sa famille, puis sa commune... que celle-ci lui permet de s'épanouir, mais qu'elle a besoin, pour fonctionner, de la contribution et du respect de chacun, qu'il a des droits et des devoirs.

Accompagnez-le dans ses découvertes, encouragez-le à consigner les grands moments de son enfance et de son adolescence qui feront de lui un jeune citoyen responsable, actif, créatif et solidaire.



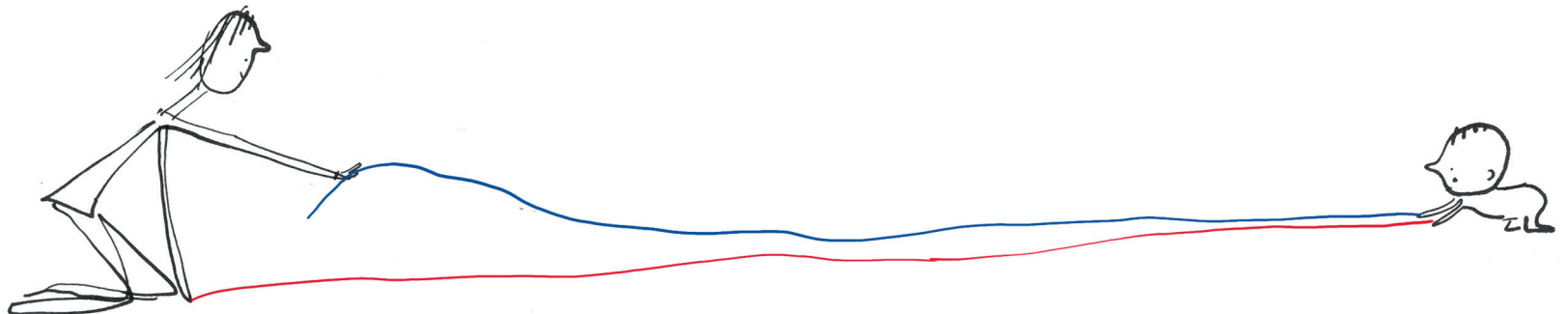
COMMENT DONNER VIE À CE LIVRET

De la naissance à la majorité de votre enfant, nous vous invitons à compléter ensemble ce livret.

Il sera le témoin de son entrée dans la société. Il l'aidera à bien comprendre le monde dans lequel il grandit, ce qu'il peut en attendre, ce qu'il peut lui apporter.

Vous pourrez l'agrémenter de photos, de collages, y consigner des détails, des anecdotes... ✂️🖍️📷

Un jour, peut-être, son professeur l'invitera à l'amener en classe pour partager son expérience avec ses camarades. Faites de ce livret un moment de joie partagée en famille. Il participe à l'éducation que vous lui donnez et constitue un formidable trait d'union entre les générations.



CE LIVRET APPARTIENT À

Nom.....

Prénom(s).....

Né(e) le.....à.....heures

A la maternité.....

de la ville de.....

Poids.....Taille.....

Adresse.....

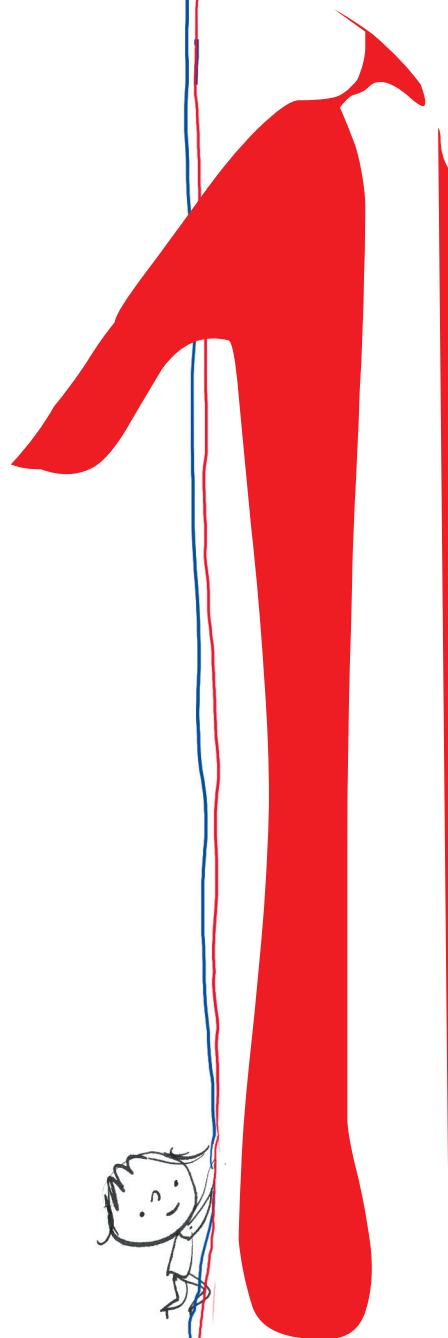
Ville.....

Photos, anecdotes...votre touche personnelle



La Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989 rassemble de nombreux articles destinés à protéger les enfants. Selon l'article 7.1, l'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a, dès celle-ci, le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux. Vous retrouverez tout au long des pages de ce livret mention d'autres articles de cette même convention.





ÈRES

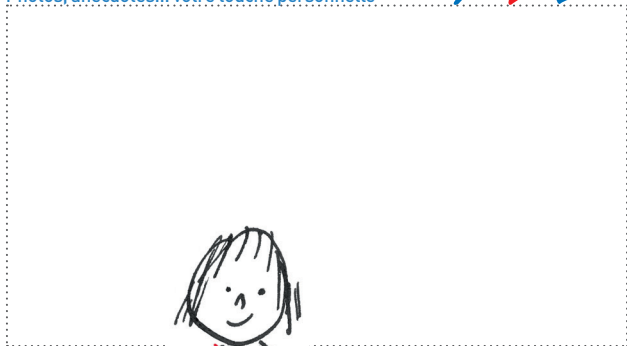
FOIS



DÉMARCHE EN MAIRIE*

c'était le.....à.....

Photos, anecdotes... votre touche personnelle



10

La mairie

À la mairie, ou à l'hôtel de ville, vous allez trouver de nombreux services liés...

- à l'état civil qui permet d'enregistrer les naissances, les mariages et les décès
- aux élections et à leur organisation
- à l'action sociale : gestion des garderies, crèches, foyers des personnes âgées...

Et encore à...

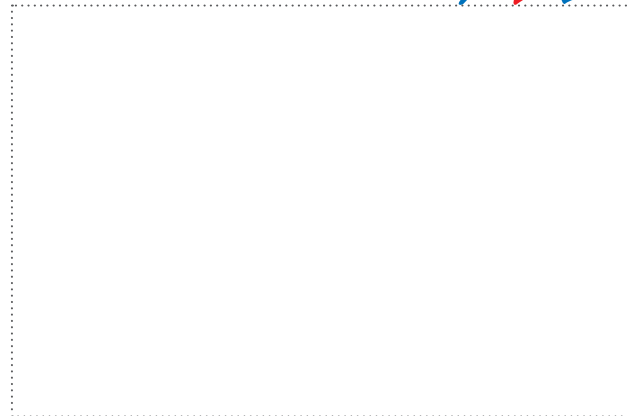
- l'enseignement
- l'entretien de la voirie communale
- l'aménagement (logement social, assainissement...)
- l'ordre public grâce aux pouvoirs de police du maire.

* La déclaration de naissance doit être faite dans les 3 jours qui suivent l'accouchement au bureau de l'état civil de la mairie. Eventuellement, elle peut être faite auprès d'un agent habilité de l'établissement d'accouchement.



SORTIE

c'était le.....à.....



11

La commune

Imaginez un puzzle. La commune est un élément de ce puzzle. Si vous regroupez plusieurs pièces de ce puzzle, plusieurs communes et établissements publics de coopération intercommunale, vous pouvez constituer un département. Et si vous rassemblez plusieurs départements, vous obtenez une région.

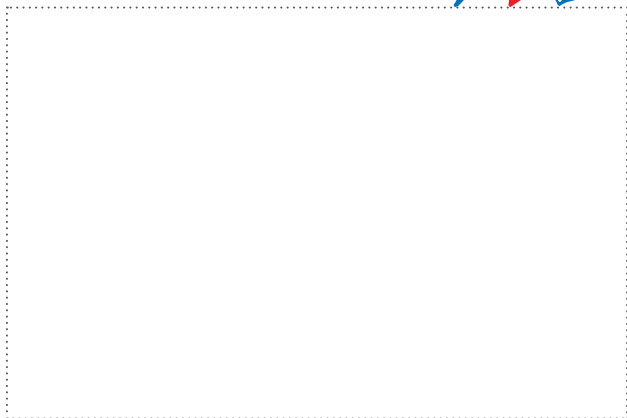
Les compétences des communes sont identiques qu'elles soient de petite ou de grande taille. Toute commune doit avoir un nom officiel et un territoire délimité. Les textes législatifs régissant les communes sont réunis dans un code appelé « code général des collectivités territoriales ».

Dans chaque commune se trouve une mairie ou un hôtel de ville. La commune est la plus petite unité administrative du territoire français. En France, il en existe environ 36 000.



JOUR À LA CRÈCHE*

c'était le.....à.....



12

Le maire

Le maire exécute les décisions du conseil municipal. Comme ses adjoints, il est élu par le conseil municipal pour 6 ans. Son action est bénévole même s'il perçoit une indemnité de fonction dont le montant varie selon l'importance de la commune.

Le maire et le conseil municipal sont responsables de l'organisation et de la gestion de la vie de leur commune. Ils décident des mesures à prendre dans de nombreux domaines, comme par exemple la petite enfance, pour faciliter le quotidien de ses habitants.

Le maire prépare le budget qui doit ensuite être voté par le conseil municipal. Puis, il procède aux démarches pour le mettre en œuvre. Il nomme le personnel municipal (employés de la crèche...) dont il est le chef.

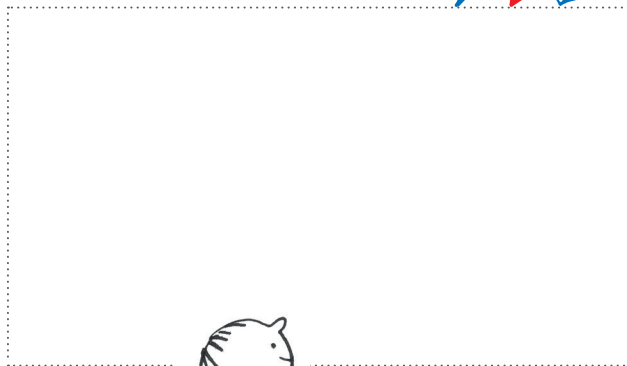
Il est aussi agent de l'Etat, par exemple pour l'état civil.

* ... à la halte-garderie...



PAS

c'était le.....à.....



13

Les services municipaux

La rue a été balayée le matin même, les haies du parc sont fraîchement coupées... qui s'en est chargé ?

Les services municipaux.

Ils sont regroupés à la mairie. Leurs missions consistent à s'occuper de l'entretien du patrimoine (mairie, école, église, cimetière...). Ils font fonctionner les services (propreté des rues, inscription à l'école, à la crèche...) et créent des équipements (piscine...).

Plus généralement, ils répondent aux besoins de la vie des habitants de la commune. Ils adaptent leurs services à la demande. C'est, par exemple, le cas lorsque les communes se situent dans une zone touristique.



VISITE À LA MATERNELLE

c'était le.....à.....



14

L'école

La loi Ferry de 1881 a attribué la charge de l'école primaire publique (maternelle et élémentaire) à la commune.

En 1887, elle lui a même imposé une école pour les filles dès qu'elle comptait plus de 500 habitants.

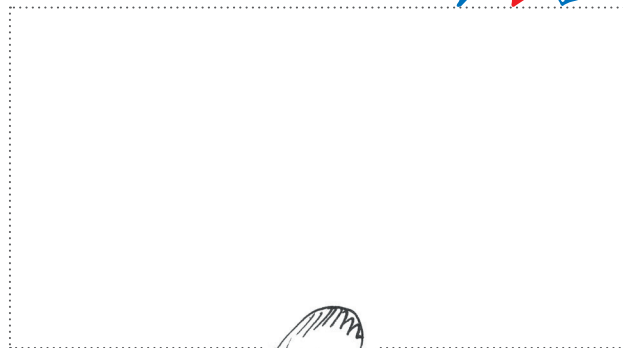
Elle est propriétaire des locaux, en gère la construction, la reconstruction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement.

Depuis 2004, la loi autorise les communes à s'associer pour créer une même école, dite intercommunale, avec l'accord de l'autorité académique. C'est peut-être le cas pour celle des enfants de votre commune.



JOUR DE CLASSE

c'était le.....à.....



15



Les Atsem

Certains employés municipaux travaillent à l'école.

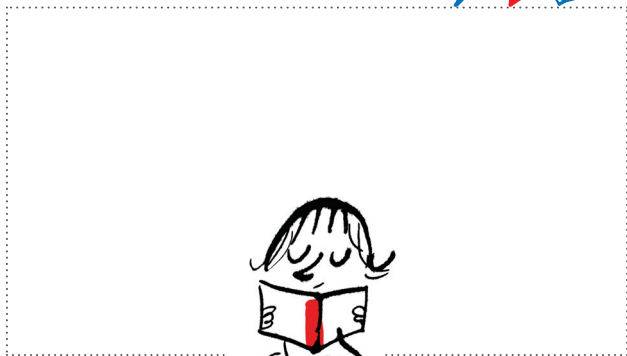
On les appelle les Atsem (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles). Leur mission : accompagner les enfants de 3 à 6 ans – accueil, participation avec l'enseignant aux activités éducatives, surveillance de l'hygiène et de la propreté des tout-petits, entretien des locaux...

Plus généralement, les employés municipaux sont sous la responsabilité du maire. Leur nombre varie selon la taille de la mairie. Dans les communes de plus de 150 000 habitants, ils peuvent être 2 000.



VISITE À LA BIBLIOTHÈQUE

c'était le.....à.....



16

Le budget

Pour fonctionner, une commune a besoin d'argent. Elle va ainsi pouvoir répondre aux besoins de fonctionnement de ses services (la bibliothèque, par exemple). La commune joue un rôle de premier ordre à travers les bibliothèques et médiathèques de prêts.

Chaque année, elle dispose d'un budget. Celui-ci provient principalement des impôts locaux et des taxes. Parfois, elle peut encore bénéficier de subventions venant de l'État, de la région, du département ou encore de l'Europe. La vente de biens communaux (terrains, bâtiments...) constitue une autre ressource. Elle a encore la possibilité d'épargner et d'emprunter.

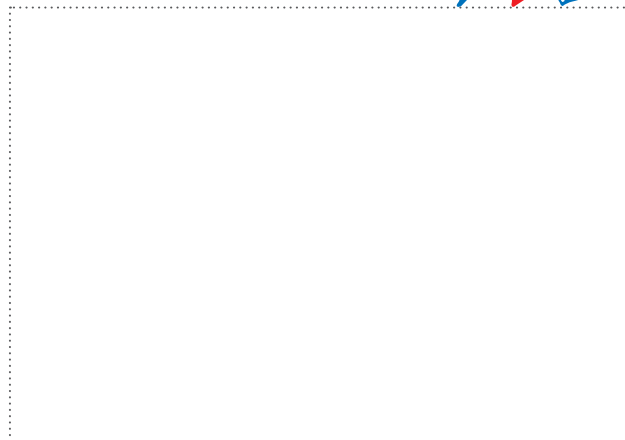
Chaque année, le conseil municipal vote le budget. Il fixe les dépenses et les recettes. Le budget doit être équilibré.

Droit à participer à la vie culturelle art. 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant.



AMIS 1ÈRES RÈGLES DE JEU

c'était le.....à.....



17

Le conseil municipal

Pour qu'un groupe de personnes puisse vivre ensemble, il lui faut des règles. Le conseil municipal ne fait pas exception. **Il est formé des conseillers municipaux**, élus pour 6 ans au suffrage universel direct, c'est-à-dire par les électeurs de la commune. C'est par et parmi les conseillers municipaux que seront élus les maires et les adjoints. Le conseil municipal se réunit sous la présidence du maire au moins quatre fois par an. Ils forment des groupes de travail, pour réfléchir à des problèmes précis : sport, culture, petite enfance...

Les séances du conseil municipal sont publiques, sauf réunions à huis clos. Ses membres discutent et prennent des décisions pour régler les affaires de la commune dans les limites du budget qu'ils ont eux-mêmes fixé. Les décisions sont consignées dans un registre des délibérations consultable par chacun.

LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

La France est une république laïque et démocratique. Elle assure l'égalité devant la loi de tous ses citoyens, sans distinction d'origine, de race, de religion*. Certains de ses symboles sont visibles dans la mairie ou dans la ville.

* Constitution de la Vème République, 1958, extraits de l'article 1.

MARIANNE

Son buste est présent dans la très grande majorité des mairies de France. Marianne est la contraction de Marie-Anne, prénom très souvent donné à la fin du XVIII^e siècle, pendant la Révolution.

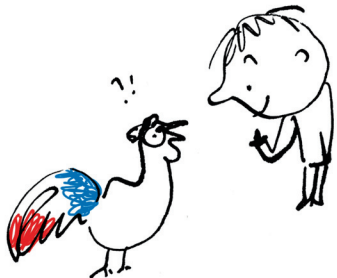


LE DRAPEAU BLEU BLANC ROUGE

Le bleu et le rouge sont les couleurs de Paris. Le blanc est celle de la monarchie.

LE COQ

Il symbolise la vigilance du peuple français. *Gallus* en latin signifie à la fois le coq et le Gaulois.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Ces trois mots constituent la devise de la République. Elle figure sur le fronton (la façade) des mairies de France.

LA MARSEILLAISE

C'est l'hymne national français créé par l'officier Rouget de l'Isle en avril 1792, suite à la déclaration de guerre de l'Autriche. Ce chant est d'abord adopté par des volontaires marseillais, d'où son nom.



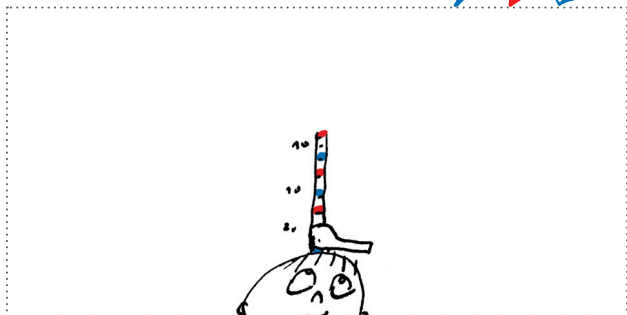
LE 14 JUILLET

La fête nationale commémore la prise de la Bastille en 1789. Elle célèbre la fin du pouvoir absolu du roi et l'établissement de la République.



VACCIN

c'était le.....à.....



20

La santé

Depuis la loi du 13 août 2004, la commune peut, dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat, exercer des activités en matière de vaccination, de lutte contre la tuberculose, le sida et les infections sexuellement transmissibles. Parfois, elle dispose d'un service de santé qui organise des actions de prévention, notamment dans les écoles.

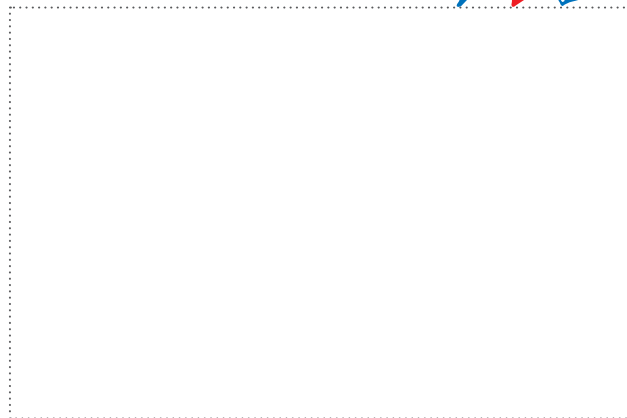
Certaines actions de santé se combinent avec l'action sociale de la commune au travers des Centres communaux d'action sociale (CCAS), qui analysent les besoins de la population et interviennent parfois, par exemple dans les demandes d'aide médicale.

Droit à la santé art. 24 de la Convention internationale des droits de l'enfant.



JOUR AU CP

c'était le.....à.....



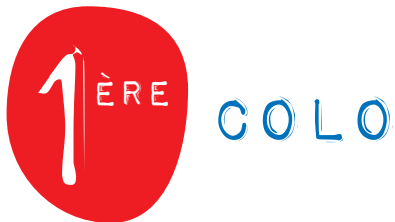
21

La scolarité obligatoire

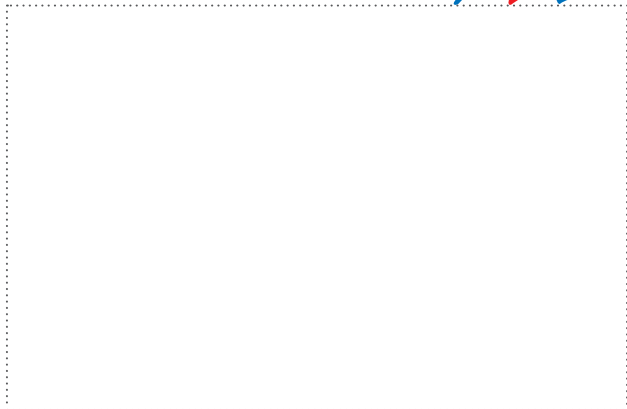
Dans les années 1880, le ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry, fait voter des lois pour que l'école devienne gratuite, l'instruction obligatoire et l'enseignement public laïc (1882) pour tous les enfants âgés de 6 à 13 ans. Aujourd'hui, l'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans.

L'école publique est ouverte à tous. Les bâtiments des écoles primaires (écoles maternelles et élémentaires) sont entretenus par la commune et les professeurs des écoles payés directement par l'Etat. Le matériel scolaire (meubles, livres, cahiers...) est fourni par la mairie. Par ailleurs, la commune intervient dans la définition de la carte scolaire. Enfin, un membre de la mairie siège au conseil de l'école.

Les programmes scolaires sont nationaux, soit les mêmes pour tous, et cela même si votre enfant fréquente une école privée.



c'était le.....à.....



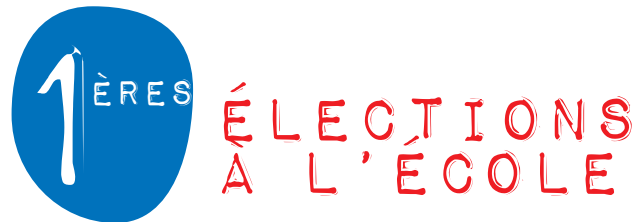
22

Les impôts locaux

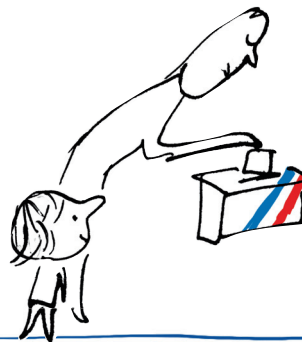
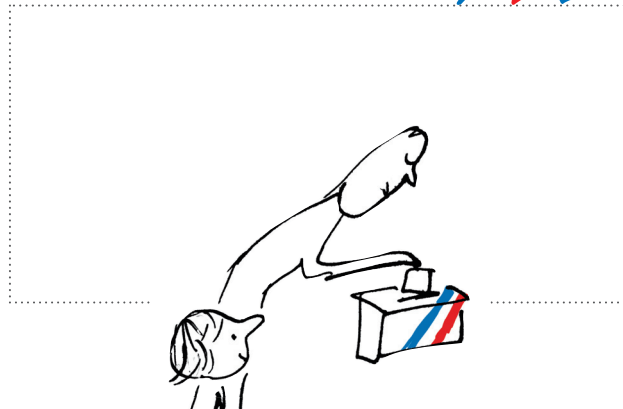
Chaque année, vous versez une certaine somme d'argent à la commune. Ce sont les impôts locaux. Ils permettent à votre village ou à votre ville de fonctionner (paiement des salaires, entretien des infrastructures, financement de leur création), mais aussi de vous faire profiter de diverses prestations à prix réduit comme les colonies, les séjours à l'étranger...

Il existe 3 impôts locaux, appelés aussi taxes :

- la **taxe sur les propriétés** bâties et non bâties, payée par le propriétaire des lieux ;
- la **taxe d'habitation** payée par le locataire ou le propriétaire occupant le logement ;
- la **contribution économique territoriale**, payée par les entreprises.



c'était le.....à.....



23

Les élections municipales

Pour participer aux élections de la commune qui permettent de former le conseil municipal, il est nécessaire de remplir un certain nombre de conditions : être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne, avoir 18 ans révolus, résider dans la commune depuis au moins 6 mois, être inscrit sur les listes électorales et avoir reçu sa carte d'électeur. Vous voterez alors pour une liste. Les sièges au conseil municipal sont attribués proportionnellement au nombre de voix obtenu.

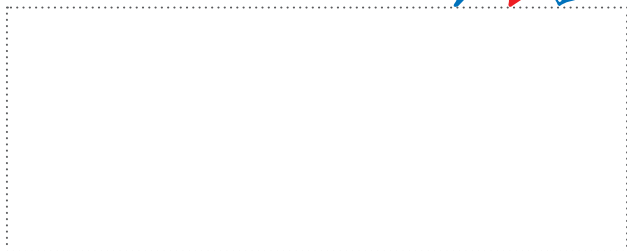
Un **conseil municipal des enfants ou des jeunes** a été mis en place dans certaines communes. Il en existerait près de 2000 en France. Si celui-ci n'a pas de pouvoir de décision, il émet cependant des propositions. Il permet ainsi aux jeunes de participer à la vie de leur cité.

Droit à la liberté d'opinion et d'expression art. 12 à 15 de la Convention internationale des droits de l'enfant.



LIVRE EMPRUNTÉ

c'était le.....à.....



24



Vivre ensemble

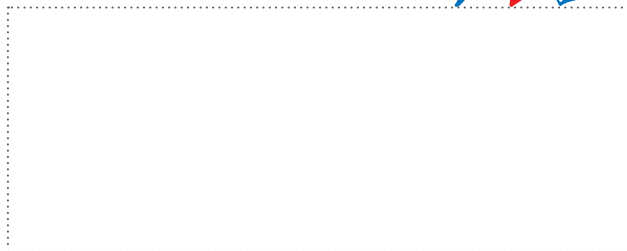
Les livres de la bibliothèque appartiennent à la collectivité. Ils procurent à tous beaucoup de plaisir en permettant de s'évader et de se cultiver. Pour que ce service municipal puisse fonctionner, la bibliothèque doit pouvoir compter sur le respect et l'acceptation par tous de son règlement. Celui-ci définit les conditions de prêt, d'usage, voire les sanctions ou pénalités.

Ceux qui la fréquentent – vous déjà peut-être seul(e) ou avec vos enfants – se familiarisent du même coup avec les règles du vivre ensemble : l'engagement de la parole donnée, le respect du silence pour que chacun puisse se concentrer... S'y ajoutent d'autres règles de politesse : dire bonjour, au revoir et merci aux bibliothécaires... C'est, en quelque sorte, une microsociété.

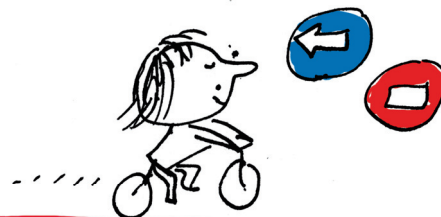


LECON DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

c'était le.....à.....



25



La tranquillité publique

Le maire édicte des arrêtés municipaux pour réglementer la vie dans la commune. Il peut alors procéder à des aménagements (ronds-points, ralentisseurs...), poster des agents de surveillance à la sortie des écoles...

La commune dispose parfois d'une police municipale.

Placée sous l'autorité du maire, elle assure la tranquillité publique (bon ordre, sûreté, sécurité et salubrité publiques). Elle possède son code de déontologie, sa propre formation continue et porte un uniforme différent de celui de la police nationale.



BONNE ACTION

c'était le.....à.....



26

La solidarité

Le mot « fraternité » est le troisième, après « liberté et égalité », de la devise de la République française.

Ainsi, la commune doit œuvrer pour faciliter la vie de ses citoyens et, notamment, celle des moins fortunés. Elle gère les habitations à loyer modéré soit directement, soit par le biais d'un office.

Elle agit encore en direction de la solidarité en soutenant certaines associations qui résident dans la commune : prêt de locaux, de matériel, soutien à la communication.

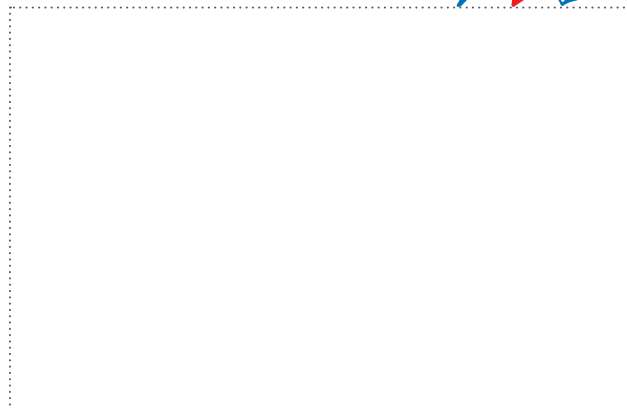
Par ses actions à la fois sanitaires et sociales, elle soutient les plus démunis.

La ville peut également mener des actions de solidarité internationale.



MARIAGE À LA MAIRIE

c'était le.....à.....



27

L'officier d'état civil

À l'issue de son élection, le maire devient à la fois agent de la commune et agent de l'Etat. A ce titre, il est officier d'état civil, ce qui lui confère la mission de célébrer les mariages ou les baptêmes civils et de tenir les registres.

Le mariage civil est un acte public, juridique et solennel.

Il signe un engagement dans la durée, devant la société, pour fonder un foyer. S'ils acceptent l'institution du mariage et la loi qui la régit, les mariés attendent en retour la protection de cette même loi.

L'obligation alimentaire en fait partie. Cette aide matérielle est due à son conjoint, mais aussi à un membre de sa famille proche (ascendant, descendant) qui n'est pas en mesure d'assurer sa subsistance.



INSCRIPTION À UN CLUB SPORTIF

c'était le.....à.....




28

Les associations sportives

Parce que le sport contribue à l'éducation de la jeunesse – dépassement et respect de soi, des autres, esprit d'équipe, rigueur... –, les associations et clubs sont souvent soutenus par la mairie qui, selon son importance, met ses équipements et moyens à leur disposition : organisation du forum des associations, prêts de salles adaptées et emploi de personnel pour l'entretien, la sécurité des infrastructures dédiées...



CORRESPONDANT

c'était le.....à.....



29

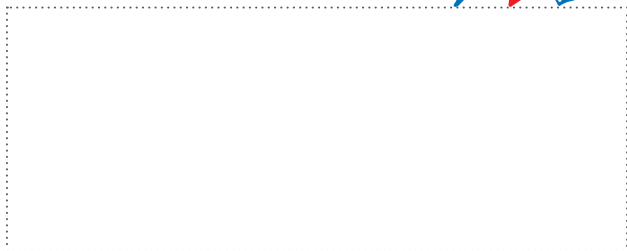
Les villes jumelées

Le jumelage de deux communes repose sur la volonté de partager des savoir-faire et de tisser des liens d'amitié. C'est une initiative née après guerre qui avait alors pour vocation première d'établir la paix en tissant des liens entre les communes de différents pays européens. Aujourd'hui, le principe des jumelages a dépassé les frontières de l'Europe. Renseignez-vous, votre commune est peut-être elle aussi jumelée.



GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT

c'était le.....à.....



30



Le respect de l'environnement

Les communes doivent lutter contre le bruit et la pollution. Elles ont pour mission de mettre en œuvre divers dispositifs pour préserver le bien-être des citoyens. Elles doivent aussi prévoir des aménagements pour lutter contre les risques de catastrophes naturelles.

Elles sont en capacité de mobiliser les moyens humains nécessaires en cas d'urgence (sapeurs-pompiers, équipes médicales) et de protéger la population (hébergement d'urgence, aides diverses...).



VISITE DANS UN BUREAU DE VOTE

c'était le.....à.....



31

Le vote

A la fin de chaque année civile, les services de la mairie procèdent à la révision des listes électorales. Les nouveaux arrivants sont invités à se présenter à la mairie pour s'inscrire sur les listes électorales, tandis que les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office, à partir du moment où ils ont été recensés.

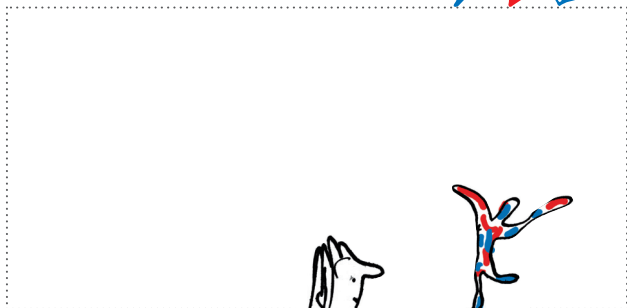
Le scrutin a toujours lieu un dimanche. Les bureaux de vote sont installés dans les mairies ou les écoles et sont ouverts de 8 à 18 heures, parfois jusqu'à 20 heures (dans les grandes villes).

Lorsque le scrutin est clos, on procède au dépouillement en public. Les résultats du bureau de vote sont inscrits sur un procès-verbal transmis par la mairie à la préfecture du département. Il est ensuite envoyé au ministre de l'Intérieur pour proclamation des résultats.



MUSÉE

c'était le.....à.....



32

La culture

La commune joue un rôle important dans le domaine de la culture. Parce qu'elle doit défendre l'intérêt de ses citoyens, elle est chargée de l'organisation et de l'enseignement artistique initial (musique, danse, art dramatique). Peut-être existe-t-il tout près de chez vous une école municipale de musique ?

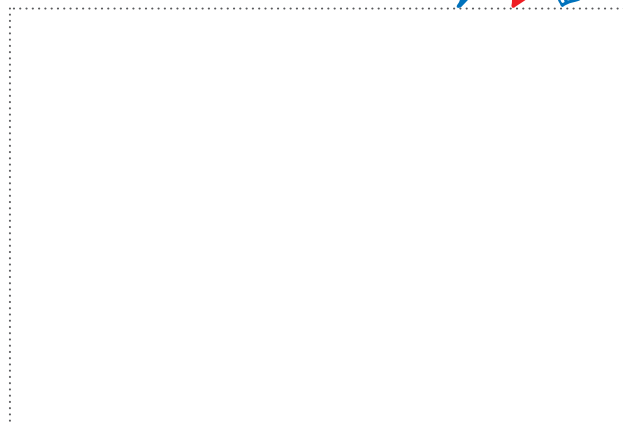
Si elle en fait la demande, la commune peut se voir transférer la propriété de monuments classés ou inscrits, et des objets qu'ils renferment, appartenant à l'Etat ou au Centre des monuments nationaux et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat.

Droit à participer à la vie culturelle art. 30 de la Convention internationale des droits de l'enfant.



TOUR DE STADE

c'était le.....à.....



33

Les regroupements de communes

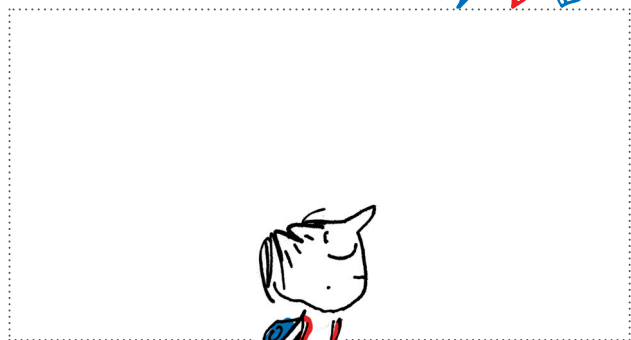
A plusieurs, on est plus fort. Et les communes aussi l'ont bien compris. Pour faire face à des services ou équipements coûteux – transports, ramassage et traitement des ordures ménagères, construction et entretien des piscines, gymnases...–, elles se regroupent en syndicats intercommunaux ou en communauté de communes en milieu rural ou dans les petites villes, en communauté d'agglomération dans les villes moyennes, en communauté urbaine pour les grandes agglomérations.

Droit aux loisirs art. 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant.



JOUR AU COLLÈGE

c'était le.....à.....



34

Le début du parcours citoyenneté

La loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations pour tous les jeunes Français, garçons et filles : le parcours citoyenneté.

Son objectif : susciter une prise de conscience collective des devoirs que tout citoyen a envers l'effort de défense nationale. Il se traduit par 3 étapes obligatoires.

La 1^{ère} a lieu au collège, en 3^e, et se concrétise par un enseignement de défense. La deuxième (2^e enseignement) se déroule en classe de 1^{ère}. Enfin, une journée « défense et citoyenneté », à laquelle tous les garçons et filles doivent participer entre 16 et 18 ans, vient parachever le dispositif (voir page 35).

LES AUTRES



FOIS

Le recensement

Dès 16 ans et avant le dernier jour du 3^e mois qui suit son anniversaire, tout jeune doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. Cette démarche est obligatoire pour pouvoir se présenter aux examens et concours publics. Elle permet encore à l'administration de convoquer le jeune à la Journée défense et citoyenneté ainsi que de l'inscrire d'office sur les listes électorales pour voter lorsqu'il sera majeur.

Pour remplir cette formalité, il faut se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Les jeunes devenus français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Les jeunes qui auraient pu répudier ou décliner la nationalité française, mais qui ne l'ont pas fait, doivent se faire recenser dans le mois qui suit leurs 19 ans.

35

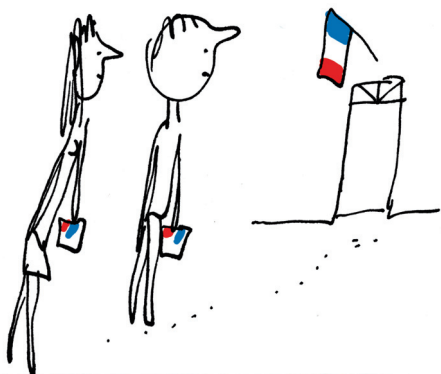
La Journée défense et citoyenneté

Vivre dans une communauté organisée, dont la mairie est le premier socle, impose des droits et des devoirs.

Durant la Journée défense et citoyenneté qui se déroule sur un site militaire, journée suivie par tous les garçons et les filles entre 16 et 18 ans, les jeunes testent leurs connaissances (langue française). Une information sur la défense nationale, sur les différentes formes d'engagement, le secourisme, le don de sang... leur est donnée. A la fin de cette journée, ils se voient remettre un certificat. Ce document est obligatoire pour s'inscrire aux examens, comme le baccalauréat ou le permis de conduire.

LES AUTRES 1^{ÈRES} FOIS

36



La citoyenneté française

A 18 ans, on obtient la majorité civile. Le citoyen français jouit alors de droits civils et politiques et s'acquitte d'obligations envers la société.

Les droits civiques : pouvoir voter, être éligible, exercer une fonction juridictionnelle (juge...), représenter ou assister quelqu'un devant la justice, témoigner en justice...

Les devoirs : respecter les lois, les droits des autres (fraternité), participer à la dépense publique en payant ses impôts, participer à la défense nationale, rendre la justice en tant que juré si on a été tiré au sort sur la liste électorale.

Droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion art. 12 à 15 de la Convention internationale des droits de l'enfant

LES AUTRES 1^{ÈRES} FOIS



37



LES AUTRES 1^{ÈRES} FOIS



38

LES AUTRES 1^{ÈRES} FOIS



39

LES AUTRES 1^{ÈRES} FOIS



40

LES AUTRES 1^{ÈRES} FOIS



41

LES AUTRES 1^{ÈRES} FOIS



42

LES AUTRES 1^{ÈRES} FOIS



43

LEXIQUE

44

Arrêté : décision du maire qui doit être respectée par les habitants de la commune.

Agglomération : ensemble des habitations réparties sur le territoire de la commune.

Baptême républicain : appelé également « baptême civil », il est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines. Le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer. Comme il ne s'agit pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres.

Commune : plus petite division administrative du territoire national.

Citoyen : celui qui a le droit de voter parce qu'il en réunit les conditions : être français, majeur, n'avoir pas subi de condamnations et être inscrit sur les listes électorales. S'il bénéficie de droits, le citoyen a aussi des devoirs.

Circonscription : partie du territoire national pour laquelle sont élus députés et sénateurs.

Devise : formule qui exprime les valeurs d'un peuple. La devise de la République française est « Liberté, égalité, fraternité ».

Etat civil : ensemble des éléments (nom, date et lieu de naissance, mariage, divorce, décès) permettant d'identifier un citoyen.

Droits civils : ensemble des droits qui protègent la liberté de la personne (liberté d'opinion, d'expression, de circulation, de religion...).

Droits civiques : ensemble des droits qui permettent aux citoyens de participer au pouvoir (droit de vote, d'éligibilité...).

Municipalité : elle est constituée du maire et de ses adjoints, dont le nombre varie en fonction de la taille de la commune.

Pacs : le Pacte civil de solidarité (Pacs) est une convention rédigée entre deux partenaires et enregistrée le plus souvent au tribunal d'instance. Après son enregistrement, l'information est transmise aux services en charge de l'état civil. Le Pacs figure en mention marginale sur l'acte de naissance de chaque partenaire.

République : un pays dans lequel le pouvoir est partagé par plusieurs personnes et ne se transmet donc pas de parents à enfants.

Secrétaire de mairie : appelé aussi directeur général des services dans les grandes villes, il est recruté sur concours administratif. Il occupe un poste à responsabilité puisqu'il se tient à la fois à la disposition du maire, du conseil municipal et des administrés.

Suffrage universel : mode d'élection dans lequel tous les électeurs inscrits sur les listes électorales peuvent voter. Il peut être direct (vote pour un candidat) ou indirect (vote pour des représentants qui à leur tour votent pour un candidat).

Note de la rédaction

Les informations diffusées dans ce livret pourront subir quelques modifications au cours des prochaines années, preuve que la vie des communes évolue sans cesse !

45

LA CONVENTION DES DROITS

INTERNATIONALE DE L'ENFANT

La Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Organisation des Nations Unies le 20 novembre 1989 est organisée autour de nombreux articles visant à protéger l'enfant. L'UNICEF, agence de l'ONU, veille à son respect et organise son action selon les principes de cette convention.

Tu as des droits...

Toi, tes amis, tous les enfants, vous avez des droits, sans discrimination aucune. Tous les pays du monde ont décidé que tu avais des droits. Quelle que soit ton origine, ta religion, que tu sois riche, pauvre, garçon, fille, avec ou sans handicap, tu as des droits identiques à tous les autres enfants, sans différence aucune. Ton opinion doit être respectée pour tout ce qui te concerne directement. Les pays doivent tout faire pour que tout enfant ait droit à la vie et qu'il grandisse correctement.

Tu as le droit d'avoir une identité

Tu as le droit d'avoir un nom et un prénom, déclarés à ta naissance. Cette déclaration officielle permet de te protéger. Tu as le droit d'avoir une nationalité donnée par ton pays.

Tu as le droit d'avoir une famille

Tu as le droit de connaître tes parents et d'être élevé par eux. Si cela n'est pas possible, ton pays doit t'aider et te protéger. Tu as le droit d'être entouré et aimé.

Tu as le droit d'être soigné et de grandir en bonne santé

Tu dois recevoir les soins nécessaires pour vivre et être en bonne santé, par exemple être vacciné. Tu as le droit de recevoir une alimentation suffisante et équilibrée ainsi que de pouvoir utiliser et boire de l'eau potable. Tu as le droit de bien grandir. Pour cela, ton pays doit t'apporter, à toi et à tes parents, aide, soutien et formation.

Tu as le droit d'aller à l'école

Comme tous les enfants du monde, garçons ou filles, tu as droit à l'enseignement primaire obligatoire et gratuit. Tu dois pouvoir continuer tes études au collège, au lycée et au-delà, gratuitement ou avec une aide financière. Ainsi, tu développeras toutes tes capacités. Tu apprendras le respect des autres, de tes parents, de ton pays et de la nature. Tu sauras vivre dans un esprit de paix, d'égalité et d'amitié.

Tu as le droit d'avoir des loisirs

Tu as le droit de jouer, rêver, danser, chanter, rire. Tu as le droit d'avoir des activités artistiques et culturelles.

Tu as le droit d'être protégé contre les mauvais traitements

Tu as le droit d'être protégé contre toute forme de violence. Tu ne dois pas travailler si cela t'empêche d'aller à l'école et de grandir. Ton pays doit protéger les enfants contre l'usage de drogues. Si un enfant ne respecte pas la loi, la justice intervient en tenant compte de son âge, en respectant ses droits et en lui apportant une aide.

Tu as le droit de ne pas subir la guerre

Ton pays doit protéger les enfants contre l'engagement dans la guerre (enfant-soldat). Tu as le droit d'être protégé en cas de conflit, d'avoir un refuge et d'être secouru. Si tu es réfugié, parce que tu ne peux pas rester dans ton pays, tu dois être aidé.

Tu as le droit de t'exprimer

Tu as le droit d'exprimer ton opinion sur toute question qui te concerne. Tu es libre de penser, de vivre selon ta religion ou tes idées. Tu as le droit de te réunir et de t'associer avec d'autres. Mais, pour exercer ces droits, tu es obligé de respecter la loi de ton pays, les droits et les libertés des autres.

Tu as le droit d'être informé

Tu as le droit de t'informer. Ton pays doit veiller à ce que les journaux, la télévision, les livres et Internet soient adaptés à ton âge et sans danger pour toi. Ta vie privée doit être protégée.

Tu as le droit d'être protégé de toute discrimination

Tu as le droit d'être respecté quels que soient ta couleur, ta religion, ton sexe, ta culture ou ta condition ou apparence physique.

SOMMAIRE

48

Le mot du maire	3
Mode d'emploi	5
1 ^{ère} démarche en mairie – la mairie	10
1 ^{ère} sortie – la commune	11
1 ^{er} jour à la crèche, à la halte-garderie...	
– le maire	12
1 ^{ers} pas – les services municipaux	13
1 ^{ère} visite à la maternelle – l'école	14
1 ^{er} jour de classe – les Atsem	15
1 ^{ère} visite à la bibliothèque – le budget	16
1 ^{ers} amis, premières règles de jeu	
– le conseil municipal	17
1 ^{ère} question citoyenne	
– les symboles de la République	18
1 ^{er} vaccin – la santé	20
1 ^{er} jour au CP – la scolarité obligatoire	21
1 ^{ère} colo – les impôts locaux	22
1 ^{ères} élections à l'école – les élections municipales	23
1 ^{er} livre emprunté – vivre ensemble	24

49

1 ^{ère} leçon de sécurité routière	
– la tranquillité publique	25
1 ^{ère} bonne action – la solidarité	26
1 ^{er} mariage à la mairie – l'officier d'état civil	27
1 ^{ère} inscription à un club sportif	
– les associations sportives	28
1 ^{er} correspondant – les villes jumelées	29
1 ^{er} geste pour l'environnement	
– le respect de l'environnement	30
1 ^{ère} visite dans un bureau de vote – le vote	31
1 ^{er} musée – la culture	32
1 ^{er} tour de stade – les regroupements de communes	33
1 ^{er} jour au collège	
– le début du parcours citoyenneté	34
Toutes les autres 1 ^{ères} fois – le recensement, la Journée défense et citoyenneté (JDC), la citoyenneté française, etc.	35
Lexique	44
La Convention internationale des droits de l'enfant	46

MERCI À NOS



Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'Association des maires de France est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des communes et de leurs groupements. Plus d'infos sur www.amf.asso.fr



Ville amie des enfants

L'UNICEF a créé avec l'Association des maires de France un réseau qui comprend aujourd'hui près de 230 villes. Ces Villes amies des enfants s'engagent à aller au-delà de leurs compétences pour le bien-être des enfants sur leur territoire et dans le monde, et cela dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant. L'UNICEF est à pied d'œuvre dans plus de 190 pays et territoires du monde entier pour aider les enfants à survivre et à s'épanouir, de leur plus jeune âge jusqu'à la fin de l'adolescence. Plus d'infos sur www.unicef.fr



Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante. Elle est chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des enfants comme des adultes et de promouvoir l'égalité. Dominique Baudis a été nommé Défenseur des droits en juin 2011 pour un mandat de 6 ans. www.defenseurdesdroits.fr



Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) est la 3^e assemblée de la République Française. Il est composé des acteurs civils d'aujourd'hui : jeunes, associations familiales, environnementalistes, mutualistes, agriculteurs,

syndicalistes, entreprises, artisans, coopératives, outre-mer... Le Cese conseille le gouvernement et le parlement et réalise des textes qui peuvent être à l'origine de lois. Ces avis et rapports sont votés en assemblée plénière et publiés aux Journaux Officiels. Le Cese est bien le lieu où l'on parle des citoyens tous les jours ! Plus d'infos sur www.lecese.fr

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays. Toute reproduction, même partielle, de cet ouvrage est interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi du 11 mars 1957 sur la protection des droits d'auteur.

PARTENAIRES



La MAE - numéro 1 de l'Assurance scolaire depuis 1932 - est le spécialiste de la protection de l'enfant et de la famille. La MAE met son expertise en matière de prévention des risques à la disposition des enfants, de leurs familles et des équipes éducatives à travers sa Fédération MAE SOLIDARITÉ. Plus d'infos sur www.mae.fr

Plus d'infos sur livretdujeunecitoyen.fr

Enfant

MAGAZINE

UNE
CRÉATION
Enfant

Ce livret est une création Enfant magazine

Né en 1976, Enfant magazine s'adresse aux futurs et jeunes parents. Education, santé, psychologie sont ses domaines d'expertise. Bien ancré dans la société, au plus près des préoccupations des parents, le magazine s'attache depuis toujours à les accompagner dans leur mission d'éducation. www.enfant.com



Depuis 1983, Milan, éditeur engagé pour tous les enfants, accompagne ses petits lecteurs dans les grandes étapes de la vie et s'attache à leur donner l'envie d'apprendre, de comprendre, d'agir et de grandir, posant ainsi les bases d'un vivre ensemble. www.milanpresse.com

Réalisé par les Opérations spéciales Bayard Presse et Milan Presse
Directrice de clientèle : Sophie Hardy - sophie.hardy@bayard-presse.com
Carole Renucci : textes et participation à la conception éditoriale.

Edith Novello : graphisme. Serge Bloch : illustrations.
Anne Le Vot, Isabelle Raul : maquette. Karine Ancelet : secrétariat de rédaction.
© 2012 Milan Presse, 300 rue Léon Joulin, 31101 Toulouse Cedex 09 France.

Imprimé par Imprimerie Moderne de l'Est, 3 rue de l'Industrie,
25110 Baume-les-Dames - Achevé d'imprimer le 26 octobre 2012
Dépôt légal : novembre 2012
ISBN : 978-2-9543027-2-0

